

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 16

Artikel: Guerre du Danemark
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347321>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GUERRE DU DANEMARK.

Ecrasé par le nombre, abandonné de toute l'Europe, le Danemark, après avoir perdu l'île d'Alsen, a dû se résigner à faire la paix. Un nouveau ministère a été formé à Copenhague, le 10 juillet, composé de MM. Bluhme, président ; Tillisch, à l'intérieur ; Hansen, à la guerre ; Lutken, à la marine ; Hetzen, à la justice et aux cultes ; David, aux finances ; Johannsen, au Schleswig ; Moltke-Nutchau et de Quaade, ministres sans portefeuille. Ce ministère a transmis aux alliés des ouvertures de paix. Une conférence s'est aussitôt ouverte à Vienne entre les ministres des affaires étrangères des trois belligérants, et, le 31 juillet, des préliminaires de paix ont été signés sur les bases suivantes :

1° Le roi de Danemark renonce à tous ses droits sur les duchés de Schleswig-Holstein et Lauenbourg en faveur de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, s'obligeant à reconnaître les dispositions que leurs dites majestés prendront à l'égard des duchés.

2° La séparation du duché de Schleswig comprend à la fois les îles qui en dépendent et les provinces de terre ferme. Pour simplifier la détermination des frontières et pour écarter les difficultés dérivant de la position des enclaves jutlandaises sur le territoire du Schleswig, le roi de Danemark cède les possessions jutlandaises situées au sud de la frontière méridionale du district de Ribe, ainsi que cela est indiqué sur les cartes géographiques, à savoir :

Le territoire jutlandais de Mogel-Tondern, l'île d'Amron, les parcelles jutlandaises des îles de Föhr, de Sylt, de Romse, etc.

Par contre, les souverains allemands s'engagent à ce qu'une partie équivalente du Schleswig, comprenant, outre l'île d'Arroë, des territoires limitrophes du district de Ribe, et déterminant, du côté de Kölding, la frontière entre le Jutland et le Schleswig, soient séparés du Schleswig et incorporés au Danemark. L'île d'Arroë n'entre dans cette compensation qu'en raison de son étendue géographique. Les détails de la délimitation de frontière seront réglés dans le traité de paix définitif.

3° Les emprunts contractés pour le compte particulier soit du royaume de Danemark, soit de chacun des trois duchés, tombent à la charge de chacun des pays qu'ils concernent. Les dettes contractées pour le compte de la monarchie danoise seront réparties entre le Danemark d'une part, et les duchés d'autre part, sur la base du chiffre de population de chaque partie.

Sont exceptés de cette répartition :

a) L'emprunt contracté en Angleterre par le Danemark, en décembre 1863, qui reste à la charge du Danemark ;

b) Les frais de guerre faits par les alliés, que les duchés doivent rembourser.

4° L'armistice, sur la base militaire de l'*uti possidetis*, commence le 2 août.

5° Aussitôt après la signature des préliminaires de paix, les parties contractantes se réuniront à Vienne pour négocier un traité de paix définitif.

En Danemark, ces préliminaires ont causé une douloureuse sensation. Quand le président du conseil en a donné communication au Rigsraad, la lecture a été accueillie par un silence glacial, puis 35 membres ont signé une déclaration portant que leur silence leur était momentanément imposé par les circonstances, mais qu'il ne devait nullement être considéré comme une adhésion. Un moment, on a craint même quelque agitation tumultueuse à Copenhague. Cependant tous les gens raisonnables ont fini par reconnaître que la situation actuelle était sans autre remède que le calme, la patience et l'espérance.

Le discours royal à l'ouverture du Rigsraad a été un morceau d'une éloquente tristesse, mais peu de nature, comme on le comprend bien, à relever les cœurs. Il paraît que l'attitude générale de l'assemblée faisait pressentir de vifs débats et de graves difficultés pour le gouvernement. Aussi celui-ci a-t-il eu recours à une grande mesure : le roi avait ouvert les séances de la Diète le 6 août, et dès le lendemain, 7, quand la Diète allait se constituer et commencer ses travaux, un décret royal a prononcé son ajournement jusqu'au 3 octobre.

D'après les préliminaires, les duchés auront à supporter environ deux cinquièmes de la dette danoise, c'est-à-dire plus de 30 millions de thalers prussiens. Avec les frais de la guerre, leur dette sera à peu près de 60 millions de thalers, ce qui est beaucoup pour un état qui ne comptera guère plus d'un million d'habitants. Mais cela servira d'autant plus facilement les projets annexionnistes de la Prusse.

CAMPAGNE DE CRIMÉE.

Nous sommes loin du temps où les mémorables campagnes des Gustave-Adolphe, des Turenne, des Frédéric-le-Grand n'étaient transmises à la postérité que par des lambeaux de récits, à peine accompagnés de quelques méchants dessins, dont aurait honte le moindre des écoliers topographiques de nos jours.

Les guerres de l'empire créèrent, on peut le dire, une école historique nouvelle. Des généraux distingués, en même temps historiographes officiels, Jomini, Mathieu Dumas, l'archiduc Charles d'Autriche, publièrent en français et en allemand des relations des évé-